

FAQ – Facturation de frais supplémentaires sur les transactions par cartes de crédit



La présente liste de questions fréquentes au sujet de la facturation de frais supplémentaires sur les transactions par cartes de crédit est un outil pratique pour vous aider à expliquer ces frais supplémentaires à vos clients. Nous vous suggérons de la conserver à portée de la main pour référence ultérieure.

En quoi consistent les frais supplémentaires?

Les frais supplémentaires sont des frais qu'un commerçant peut choisir d'ajouter à une transaction lorsqu'un client paie au moyen d'une carte de crédit.

Pourquoi certaines entreprises facturent-elles soudainement des frais supplémentaires?

Jusqu'à maintenant, la plupart des entreprises n'étaient pas autorisées à facturer des frais supplémentaires. À l'issue d'un recours collectif, Visa et Mastercard autorisent maintenant les commerçants à facturer le coût du traitement des paiements par carte de crédit aux consommateurs.

Est-ce qu'une entreprise doit payer des frais quand je paie par carte de crédit?

Oui. Chaque fois qu'un consommateur utilise une carte de crédit, les fournisseurs de cartes de crédit facturent des frais de traitement à l'entreprise selon un pourcentage de la transaction. Ce pourcentage varie de 1,5 % à 2,5 % ou plus par transaction et dépend du type de carte et de transaction. En général, plus la carte offre de récompenses (p. ex. points voyage, remises en argent, assurance), plus le commerçant doit payer cher pour traiter le paiement.

Sur quelles cartes de crédit les commerçants peuvent-ils facturer des frais supplémentaires?

Un commerçant peut choisir de facturer des frais supplémentaires au niveau de la marque (toutes les cartes Visa et Mastercard) ou au niveau du produit (p. ex. les cartes Élite/Infinite, qui offrent des points ou des remises en argent). Les frais supplémentaires ne peuvent pas excéder le montant que le commerçant doit payer pour traiter les paiements par carte de crédit, jusqu'à concurrence de 2,4 %.

Est-ce que des frais supplémentaires peuvent s'ajouter aux transactions par carte de débit?

Les commerçants sont autorisés depuis longtemps à facturer des frais supplémentaires sur les transactions par carte de débit, sauf au Québec, où la *Loi sur la protection du consommateur* l'interdit.

Pourquoi les entreprises veulent-elles avoir l'option de facturer des frais supplémentaires?

Il peut s'avérer très compliqué et dispendieux d'effectuer le suivi des frais de traitement des paiements par carte de crédit. Au fil des ans, les commerçants ont vu ces coûts augmenter, en particulier les petits commerçants, qui doivent souvent payer beaucoup plus que les grandes entreprises pour accepter les cartes de crédit, ce qui rend la concurrence plus difficile. Les entreprises devraient être autorisées à expliquer à leur clientèle pourquoi leurs prix augmentent et avoir l'option de facturer ces frais à leurs clients. La facturation des frais supplémentaires va permettre de compenser la hausse des frais de carte de crédit et d'informer les consommateurs sur les coûts d'utilisation des cartes de crédit.

Pourquoi avez-vous fait le choix de facturer des frais supplémentaires?

La réponse à cette question est susceptible de varier d'une entreprise à l'autre. Voici quelques exemples de réponses à fournir à vos clients :

- Malheureusement, les frais de carte de crédit sont trop élevés pour notre petite entreprise. Si vous souhaitez éviter de payer ces frais supplémentaires, vous pouvez payer par débit ou comptant.
- En facturant des frais supplémentaires, nous faisons en sorte que les clients qui paient par carte de crédit sont les seuls à payer le coût du traitement des paiements par carte de crédit.
- Avant d'avoir l'option de facturer des frais supplémentaires, nous devions inclure ce coût d'exploitation dans le prix de nos produits/services. Maintenant, vous savez combien nous coûte le traitement des paiements par carte de crédit et vous pouvez économiser en payant par carte de débit ou comptant.
- Les fournisseurs de carte de crédit nous facturent des frais pour chaque transaction par carte de crédit. L'option de facturer des frais supplémentaires nous permet de compenser ce coût. Le montant qui vous sera facturé ne peut excéder nos frais de traitement et sera indiqué en détail sur votre reçu.
- La facturation des frais supplémentaires nous permet d'effectuer efficacement le suivi des frais de traitement des paiements par carte de crédit. N'hésitez pas à utiliser un autre mode de paiement (p. ex. par débit ou comptant) pour éviter de payer des frais supplémentaires.

Comment savoir que vous ne facturez pas un montant plus élevé que le coût du traitement de la transaction?

Les règles de Visa et Mastercard sur la facturation des frais supplémentaires ne le permettent pas. Le montant des frais supplémentaires sera indiqué sur votre reçu.